

# Groupement de Jeunes

## Convention

Entre les clubs soussignés :

*[Cliquez ici et tapez le nom du club 1]*, représenté par son président, Monsieur *[Nom et prénom]*

*[Cliquez ici et tapez le nom du club 2]*, représenté par son président, Monsieur *[Nom et prénom]*

*[Cliquez ici et tapez le nom du club 3]*, représenté par son président, Monsieur *[Nom et prénom]*

*"[Cliquez ici et tapez le nom du Club 4]"*, représenté par son président, Monsieur *[Nom et prénom]*

*[Cliquez ici et tapez le nom du club 5]*, représenté par son président, Monsieur *[Nom et prénom]*

En partenariat avec le District de *[Nom]*, représenté par son Président, Monsieur *[Nom et prénom]*,

Et suite à délibération des Comités directeurs des clubs signataires ci-après annexées,  
Il est convenu ce qui suit.

### **Article 1 – Engagement**

Les clubs signataires s'engagent à mettre en groupement l'intégralité de leurs licenciés des catégories précisées à l'article 4, ainsi que les encadrants, dans le cadre de l'article 39 ter des règlements généraux de la FFF et du règlement des groupements de la Ligue de Football de Normandie.

### **Article 2 – Durée**

La présente convention est signée pour une durée de quatre saisons pleines à compter de la date de la signature.

### **Article 3 – Cadre juridique et réglementaire**

L'Union n'est pas une personne morale distincte des clubs signataires.

### **Article 4 – Catégories concernées**

La présente Union concerne les catégories *(indiquer les catégories)*

### **Article 5 – Gestion administrative et dénomination**

Le groupement portera l'appellation suivante :

.....

et désigne comme correspondant unique :

<b>NOM :</b> .....	<b>Prénom :</b> .....
<b>Adresse :</b> .....	
<b>Code Postal :</b> .....	<b>Ville :</b> .....
Club d'appartenance : .....	N° Affiliation : .....
☎ domicile : .....	☎ travail : .....
	☎ portable : .....
Fax domicile : .....	Fax travail : .....
Mail personnel : .....	Mail professionnel : .....

### Article 7 – Gestion financière

Les sanctions financières imputables aux joueurs seront portées au débit du club d'appartenance. Les sanctions financières imputables à l'équipe seront portées au débit du club d'appartenance du correspondant et seront mutualisées à parts égales entre les clubs constituant le groupement, sauf accord particulier relevant de la gestion interne du groupement.

### Article 6 – Divers

Les litiges résultant de situations non prévues à la présente convention seront soumis à l'arbitrage du District signataire.

Fait à *[Lieu de signature]*, le *[Date]*  
En *[Nbre de clubs plus un]* exemplaires

Pour *[Nom du club 1]*,  
Le Président

Pour le District de Football,  
Le Président

Pour *[Nom du club 2]*,  
Le Président

Pour *[Nom du club 3]*,  
Le Président

Pour *[Nom du club 4]*,  
Le Président

Pour *[Nom du club 5]*,  
Le Président